

Secteur S1

Téléphériques et remontées mécaniques	Hôtels et hébergement similaire
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
Restauration traditionnelle	Cafétérias et autres libres-services
Restauration de type rapide	Services de restauration collective sous contrat, de cantines et restaurants d'entreprise
Services des traiteurs	Débits de boissons
Projection de films cinématographiques et autres industries techniques du cinéma et de l'image animée	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
Distribution de films cinématographiques	Conseil et assistance opérationnelle apportés aux entreprises et aux autres organisations de distribution de films cinématographiques en matière de relations publiques et de communication
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	Activités des agences de voyage
Activités des voyagistes	Autres services de réservation et activités connexes
Organisation de foires, événements publics ou privés, salons ou séminaires professionnels, congrès	Agences de mannequins
Entreprises de détaxe et bureaux de change (changeurs manuels)	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
Arts du spectacle vivant, cirques	Activités de soutien au spectacle vivant
Création artistique relevant des arts plastiques	Galleries d'art
Artistes auteurs	Gestion de salles de spectacles et production de spectacles
Gestion des musées	Guides conférenciers
Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
Gestion d'installations sportives	Activités de clubs de sports
Activité des centres de culture physique	Autres activités liées au sport
Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes, fêtes foraines	Autres activités récréatives et de loisirs
Exploitations de casinos	Entretien corporel
Trains et chemins de fer touristiques	Transport transmanche
Transport aérien de passagers	Transport de passagers sur les fleuves, les canaux, les lacs, location de bateaux de plaisance
Transports routiers réguliers de voyageurs	Autres transports routiers de voyageurs
Transport maritime et côtier de passagers	Production de films et de programmes pour la télévision
Production de films institutionnels et publicitaires	Production de films pour le cinéma
Activités photographiques	Enseignement culturel

Traducteurs-interprètes	Prestation et location de chapiteaux, tentes, structures, sonorisation, photographie, lumière et pyrotechnie
Transports de voyageurs par taxis et véhicules de tourisme avec chauffeur	Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers
Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	Régie publicitaire de médias
Accueils collectifs de mineurs en hébergement touristique	Entreprises de transport ferroviaire international de voyageurs
Agences artistiques de cinéma	Fabrication et distribution de matériels scéniques, audiovisuels et événementiels
Exportateurs de films	Commissaires d'exposition
Scénographes d'exposition	Magasins de souvenirs et de piété
Entreprises de covoiturage	Entreprises de transport ferroviaire international de voyageurs

Secteur S1bis

Conditions relatives à la baisse de chiffre d'affaires

Pour pouvoir prétendre à la réduction de cotisations, les entreprises relevant du secteur 1 bis doivent justifier d'une baisse de chiffre d'affaires qui correspond :

- **Soit à une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 80%** durant la période comprise entre le 15 mars et le 15 mai 2020 par rapport à la même période l'année précédente ;
ou, s'ils le souhaitent, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen de l'année 2019 ramené sur deux mois ;
ou, pour les entreprises créées après le 15 mars 2019 et avant le 10 mars 2020, par rapport au montant moyen calculé sur deux mois du chiffre d'affaires réalisé entre la date de création de l'entreprise et le 15 mars 2020.
- **Soit à une baisse de chiffre d'affaires** durant la période comprise entre le 15 mars et le 15 mai 2020 par rapport à la même période l'année précédente qui représente **au moins 30 % du chiffre d'affaires** de l'année 2019.
ou, pour les entreprises créées entre le 1er et le 14 mars 2019, une baisse du chiffre d'affaires réalisé entre la date de création de l'entreprise et le 31 décembre 2019 ramené sur 12 mois.

Attention : Certaines des nouvelles activités ajoutées à l'annexe 2 du décret du 30 mars 2020 prévoient une condition spécifique de chiffre d'affaires. C'est notamment le cas des "*Entreprises artisanales réalisant au moins 50 % de leur chiffre d'affaires par la vente de leurs produits ou services sur les foires et salons.*"

Dans ces situations, les dispositifs d'exonération et d'aide au paiement sont applicables si l'employeur qui réalise au moins 50% de son chiffre d'affaires dans les conditions précisées dans l'annexe 2 remplit la condition de baisse de chiffre d'affaires selon les modalités rappelées ci-dessus.

Liste des secteurs S1bis :

Culture de plantes à boissons	Culture de la vigne
Pêche en mer	Pêche en eau douce
Aquaculture en mer	Aquaculture en eau douce
Production de boissons alcooliques distillées	Fabrication de vins effervescents
Vinification	Fabrication de cidre et de vins de fruits
Production d'autres boissons fermentées non distillées	Fabrication de bière
Production de fromages sous appellation d'origine protégée ou indication géographique protégée	Fabrication de malt
Centrales d'achat alimentaires	Autres intermédiaires du commerce en denrées et boissons
Commerce de gros de fruits et légumes	Herboristerie/ horticulture/ commerce de gros de fleurs et plans
Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles	Commerce de gros de boissons
Mareyage et commerce de gros de poissons, coquillages, crustacés	Commerce de gros alimentaire spécialisé divers

Commerce de gros de produits surgelés	Commerce de gros alimentaire
Commerce de gros non spécialisé	Commerce de gros de textiles
Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	Commerce de gros d'habillement et de chaussures
Commerce de gros d'autres biens domestiques	Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien
Commerce de gros de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services	Commerce de détail en magasin situé dans une zone touristique internationale mentionnée à l'article L. 3132-24 du code du travail, à l'exception du commerce alimentaire ou à prédominance alimentaire (hors commerce de boissons en magasin spécialisé), du commerce d'automobiles, de motocycles, de carburants, de charbons et combustibles, d'équipements du foyer, d'articles médicaux et orthopédiques et de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux
Blanchisserie-teinturerie de gros	Stations-service
Enregistrement sonore et édition musicale	Editeurs de livres
Services auxiliaires des transports aériens	Services auxiliaires de transport par eau
Boutique des galeries marchandes et des aéroports	
Autres métiers d'art	Paris sportifs
Activités liées à la production de matrices sonores originales, sur bandes, cassettes, CD, la mise à disposition des enregistrements, leur promotion et leur distribution	Tourisme de savoir-faire : entreprises réalisant des ventes directement sur leur site de production aux visiteurs et qui ont obtenu le label : " entreprise du patrimoine vivant " en application du décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 relatif à l'attribution du label " entreprise du patrimoine vivant " ou qui sont titulaires de la marque d'Etat " Qualité Tourisme™ " au titre de la visite d'entreprise ou qui utilisent des savoir-faire inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité prévue par la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée à Paris le 17 octobre 2003, dans la catégorie des savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
Activités de sécurité privée	Nettoyage courant des bâtiments
Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	Fabrication de foie gras
Préparation à caractère artisanal de produits de charcuterie	Pâtisserie

Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	Commerce de détail de viande, produits à base de viandes sur éventaires et marchés
Fabrication de vêtements de travail	Reproduction d'enregistrements
Fabrication de verre creux	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental
Fabrication de coutellerie	Fabrication d'articles métalliques ménagers
Fabrication d'appareils ménagers non électriques	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
Travaux d'installation électrique dans tous locaux	Aménagement de lieux de vente
Commerce de détail de fleurs, en pot ou coupées, de compositions florales, de plantes et de graines	Commerce de détail de livres sur éventaires et marchés
Courtier en assurance voyage	Location et exploitation d'immeubles non résidentiels de réception
Conseil en relations publiques et communication	Activités des agences de publicité
Activités spécialisées de design	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses
Services administratifs d'assistance à la demande de visas	Autre création artistique
Blanchisserie-teinturerie de détail	Construction de maisons mobiles pour les terrains de camping
Fabrication de vêtements de cérémonie, d'accessoires de ganterie et de chapellerie et de costumes pour les grands évènements	Vente par automate
Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande	
Garde d'animaux de compagnie avec ou sans hébergement	Fabrication de dentelle et broderie
Couturiers	Entreprises artisanales réalisant au moins 50 % de leur chiffre d'affaires par la vente de leurs produits ou services sur les foires et salons
Métiers graphiques, métiers d'édition spécifique, de communication et de conception de stands et d'espaces éphémères réalisant au moins 50 % de leur chiffre d'affaires avec une ou des entreprises du secteur de l'organisation de foires, d'évènements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès	

Prestation de services spécialisés dans l'aménagement et l'agencement des stands et lieux lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la production de spectacles, l'organisation de foires, d'évènements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès

Activités immobilières, lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'organisation de foires, d'évènements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès.

Entreprises de transport réalisant au moins 50 % de leur chiffre d'affaires avec une ou des entreprises du secteur de l'organisation de foires, d'évènements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès

Entreprises du numérique réalisant au moins 50 % de leur chiffre d'affaires avec une ou des entreprises du secteur de l'organisation de foires, d'évènements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès

Fabrication de linge de lit et de table lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'hôtellerie et de la restauration

Fabrication de produits alimentaires lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises des secteurs de l'évènementiel, de l'hôtellerie ou de la restauration

Fabrication d'équipements de cuisines lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration

Installation et maintenance de cuisines lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration

Elevage de pintades, de canards et d'autres oiseaux (hors volaille) lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration

Ecoles de français langue étrangère

Commerce des vêtements de cérémonie, d'accessoires de ganterie et de chapellerie et de costumes pour les grands évènements

Articles pour fêtes et divertissements, panoplies et déguisements

Commerce de gros de vêtements de travail

Antiquaires

Equipementiers de salles de projection cinématographiques

Prestations d'accueil lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'évènementiel

Prestataires d'organisation de mariage lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'évènementiel ou de la restauration

Location de vaisselle lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaire est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'organisation de foires, d'évènements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès

Fabrication des nappes et serviettes de fibres de cellulose lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaire est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration

Collecte des déchets non dangereux lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration

Exploitations agricoles des filières dites festives lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration

Activités des agences de presse lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'événementiel, du tourisme, du sport ou de la culture

Editeurs de presse lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'événementiel

Entreprises de conseil spécialisées lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur du sport

Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel électrique lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur du sport

Activités des agents et courtiers d'assurance lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur du sport

Conseils pour les affaires et autres conseils de gestion lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur du sport

Etudes de marchés et sondages lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur du sport

Activités des agences de placement de main-d'œuvre lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'événementiel, de l'hôtellerie ou de la restauration

Activités des agences de travail temporaire lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'événementiel, de l'hôtellerie ou de la restauration

Autres mises à disposition de ressources humaines lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'événementiel, de l'hôtellerie ou de la restauration

Médias locaux

Correspondants locaux de presse

Secteur S2

Les activités relevant du secteur 2 sont celles relevant des secteurs d'activité autres que ceux mentionnés en [secteur S1](#) ou en [secteur S1 bis](#), impliquant l'accueil du public et qui ont été interrompues du fait de la propagation de l'épidémie de Covid-19, à l'exclusion des fermetures volontaires.

Liste **non exhaustive** des secteurs dits S2 (toute activité satisfaisant le critère d'interruption de l'activité du fait de l'application du décret susmentionné est éligible, même si elle ne figure pas dans cette liste).

Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Commerce d'autres véhicules automobiles
Grands magasins	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé
Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
Commerce de détail de la chaussure	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés
Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	Commerce de détail de meubles
Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
Commerce de détail d'autres équipements du foyer	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage
Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé
Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	Commerces de détail de charbons et combustibles
Commerce au détail de fleurs/herboristeries	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin
Autres commerces de détail spécialisés divers	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques
Location de vidéocassettes et disques vidéo	Accueil de jeunes enfants
Enseignement de la conduite	Coiffure
Gestion des bibliothèques & des archives	Reliure et activités connexes
Soins de beauté	Fabrication d'instruments de musique